

BULLETIN d'ADHESION AIX RIVIERA 2025 - 2026 **ASA/SAM'PHI ATHLE-SANTE LOISIR**

L'adhésion à l'ASA sera effective après la remise du dossier complet comprenant les 3 éléments suivants à renvoyer à [135 rue des marmottes 73100 AIX LES BAINS](#) :

- 1- Bulletin d'adhésion dûment rempli et signé
- 2- Cotisation (annuelle ou carte 10 séances)
- 3- Parcours santé à remplir sur le site de la FFA (pour les anciens adhérents) : [CLIQUEZ-ICI](#)
- 4- Pour les nouveaux, un lien sera envoyé par la Fédération pour remplir le parcours santé (afin d'avoir la licence validée)

Nom et Prénom Nationalité

Sexe : F ou M (entourer F ou M) Profession

Date de naissance Numéro LICENCE

Adresse postale :

Téléphone : _____ / _____

Profession (facultatif) :

Le cas échéant le N° de code pass 'région seniors :

Adresse Email (complète et écrite en MAJUSCULE)@.....

TYPE DE LICENCE (OBLIGATOIRE) : ☐ RUNNING ☐ SANTE

OBLIGATION de donner une adresse Email : la Fédération enverra directement la licence 2025-2026 de l'adhérent à cette adresse

Cotisation Athlé Santé Loisir (comportant : cotisation + Licence fédérale OBLIGATOIRE + assurance + frais de dossier) :

- ☐ **250 € à l'année**
- ☐ **230 € à l'année** : ☐ je suis un 2° adhérent de la même famille (précisez.....)
☐ ou **adhérent 2024/2025** (numéro de licence :)
- ☐ **115 € = carte pour 10 séances (1 séance = 1cours) - 69 € la carte 10 séances suivante**
- ☐ **200 € pour la saison entière** : offre réservée aux demandeurs d'emploi et étudiants (justificatif OBLIGATOIRE)
- ☐ **180€ = UNIQUEMENT** pour la séance « Afterwork papa et maman » à l'année, ou fitness senior Sonnaz : mercredi 17h-18h15/jeudi 9h20-10h20
- ☐ **-20€ sur la cotisation** : Je parraine un filleul (OBLIGATOIREMENT TOUT NOUVEL ADHERENT). Nom/prénom :
- ☐ **-20€ sur la cotisation** : Je suis parrainée (nom/prénom):

* **demande de facture (envoyée par Email)** ☐

Règlement

Par chèque bancaire (ordre = ASA) / un règlement par adhérent (et non par famille)

Règlement forfaitaire pour l'année (du 01/09/2025 au 31/07/2026) - non remboursable, sauf cas de force majeure justifié.

* Possibilité de règlement en 2 fois : remise des 2 chèques à l'inscription (retraits à l'inscription et février 2026)

* Possibilités : chèques vacances / coupons-sport / Comité d'Entreprise / Carte M'RA, atout jeunes / Bons MSA

Fait à le / / J'ACCEPTE LES CONDITIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

* Réductions avec la licence chez 40 parentaires : -5% Biocoop, -10% Run'Alp ... VOIR LE LIEN ICI : [CLIQUEZ-ICI](#)